



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Deductions

Question écrite n° 985

Texte de la question

M Bruno Bourg-Broc attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'économie, des finances et du budget sur les délais pris par l'administration pour reverser aux contribuables le trop-perçu de TVA. Un artisan de son département lui a ainsi exposé qu'à l'issue de l'année 1986, l'Etat devant lui reverser 35 000 francs, il a constitué son dossier dans les délais exigés par l'administration. Cet artisan, un mois après avoir fait le nécessaire, inquiet de son remboursement, a interrogé l'administration fiscale qui, à sa grande surprise, lui a indiqué que les sommes en cause ne pourraient être remboursées avant trois mois. Ce contribuable s'étonne, d'une part, que l'administration qui exige le versement de TVA dans le délai de quinze jours, ne puisse elle-même observer un délai analogue lorsqu'il s'agit de rembourser le trop-perçu et observe, d'autre part, que ce délai de trois mois le met en difficulté compte tenu des échéances qu'il a par ailleurs vis-à-vis des caisses de sécurité sociale et de retraite. À la lumière de cette situation particulière, il lui demande s'il ne serait pas souhaitable d'alléger les circuits administratifs de manière à accélérer le reversement des sommes auxquelles les contribuables sont en droit de prétendre.

Texte de la réponse

Reponse. - Le Gouvernement est attaché à ce que les remboursements de crédits de taxe sur la valeur ajoutée soient accordés aux entreprises dans les meilleurs délais possibles. Des consignes précises et renouvelées ont été données en ce sens aux services, et les formalités incombant aux intéressés simplifiées à plusieurs reprises. D'une façon générale, les délais de remboursement sont inférieurs à ceux mentionnés dans la question. Par ailleurs, la nouvelle procédure d'instruction des demandes récemment mise en place devrait permettre, après un certain temps d'adaptation, de réduire sensiblement les délais d'instruction.

Données clés

Auteur : [M. Bourg-Broc Bruno](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 985

Rubrique : Tva

Ministère interrogé : économie, finances et budget

Ministère attributaire : économie, finances et budget

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 juillet 1988, page 2222